

*Je veux travailler
en saison,
que dois-je faire ?*

*Après ma saison,
que puis-je faire ?*

Edition : 01-2026



TROUVER UN EMPLOI SAISONNIER

Je veux travailler en saison, que dois-je faire ?

1

Avant de postuler :

- J'actualise mon CV
- Je détermine mes dates de disponibilité
- Je vérifie mes moyens de transport et/ou d'hébergement

2

Je consulte les offres d'emploi :

A la lecture d'une offre, je regarde :

- Le lieu de travail
- Le contenu du poste
- Les compétences requises (acquises ou non acquises, accepte les débutants ?)
- La rémunération

3

Je postule à l'offre d'emploi :

- J'envoie mon CV sans fautes d'orthographe
- Je prends contact avec l'employeur et je :
 - ▶ Fais preuve de savoir-être
 - ▶ Partage ma motivation
 - ▶ Vérifie les horaires et la tenue adaptée
 - ▶ M'assure de la date d'embauche
 - ▶ Questionne sur les possibilités d'hébergement (si besoin)



À LA FIN DE MA SAISON

Après ma saison, que puis-je faire ?

1

J'actualise mon CV :

- Quelles sont mes nouvelles expériences ?
- Quelles sont mes nouvelles compétences ?

2

Je veux poursuivre avec un autre emploi saisonnier :

Je consulte l'application mobile JOBOPRE qui me propose des emplois saisonniers agricoles près de chez moi.

Application gratuite à télécharger sur www.emploi-saisonnier49.fr

ou

Je veux poursuivre avec un emploi en CDD ou CDI :

Je consulte le site www.elioreso.com/particuliers/travailler qui me présente les outils mis en place pour m'aider en fonction du type de ma recherche.

ou

Je veux poursuivre avec une formation :

- Je souhaite faire une formation longue pour obtenir un diplôme
- Je souhaite faire une formation courte pour une montée en compétences rapide

+ d'infos sur le site www.elioreso.com/particuliers/se-former

LIENS DIRECTS UTILES

Cliquez sur les logos

Pour une offre d'emploi
en CDD ou CDI :



Pour une offre d'emploi saisonnière :
téléchargez l'application.



MES EXPÉRIENCES DE SAISONNIER

Je tiens à jour la liste de mes expériences de travailleur saisonnier

DATES	ENTREPRISES	POSTES OCCUPÉS



www.emploi-saisonnier49.fr

*Chez nous en Anjou,
le travail saisonnier agricole,
c'est toute l'année.*

Document non contractuel.
Conception : Saisons en Anjou /
01-2026.

Crédit photos : © Stéphane Grossin
- ANEFA / Gilles ARROYO /
Jean-Philippe WALLET / AdobeStock /
JC Bessonneau - Elloreso.